

DERNIÈRES PARUTIONS :

"Hommes et libertés" n° 157 "Médias, atouts technologiques, défis démocratiques"

L'état des droits de l'homme en France - édition 2012 " Un autre avenir ?"

"Comparutions immédiates : quelle justice ? Regards citoyens sur une justice du quotidien" (section de Toulouse)

La Ligue des droits de l'Homme soutient le documentaire

« Le cimetière des vivants »

de Audrey Hoc



Trente deux mille expulsions de France en 2011 annoncées fièrement par Claude Guéant, ministre de l'Intérieur.

Que se cache-t-il derrière ces chiffres ? Découvrez la réalité quotidienne du centre de rétention administrative d'Hendaye où l'on retient avant expulsion, des personnes qui bien souvent, renaissent déjà chez elles...

Intention de la réalisatrice, Audrey Hoc : « ...Par ce documentaire j'espère convaincre les non-convaincus, je souhaite dénoncer l'énorme scandale de la politique du chiffre de

l'immigration en France, une politique du chiffre absurde, manipulée qui conduit à des scénarios ubuesques, insoutenables pour les « retenus » qui tombent dans les mailles des filets à Hendaye. Une politique du chiffre qui ne sert qu'à créer des effets d'annonce, à activer les mécanismes de la peur en vue d'une communication dangereuse adressée à un électoralat bien précis. J'ai réalisé un documentaire engagé souhaitant dévoiler une vérité cachée ou très mal connue. »

Samedi 2 juin 2012, à partir de midi

Fête des associations et des habitants organisée par l'ARBP

dans le square Paul Grimault un spectacle est offert à la population.

A 16h30 grand lâcher de ballons

à 21h VEILLÉE AUX LAMPIONS accompagnée par la fanfare POIL AU BRASS

83, rue de l'amiral Mouchez

Une exposition de photos prises par un riverain (Michel KALINA) sera également organisée.

Comme les autres années la LDH tiendra un stand commun avec RESF dans le square.



LES EMISSIONS SUR RADIO LIBERTAIRE 89.4 FM

"L'invité du vendredi"

Prochaine émission **vendredi 1er juin 19h-21h** par la section du 15ème arrondissement

mardi 15 mai de 19h00 à 22h00 :
Assemblée générale régionale statutaire préparatoire à la Convention nationale de la LDH du 23 juin 2012

au siège de la LDH - 138, rue Marcadet (M° :Lamarck Caulaincourt, bus : 60, 31, 80, 85).

samedi 23 juin :
Convention nationale de la LDH à l'Auditorium de l'Hôtel de Ville de Paris.

En dehors des textes statutaires (rapport moral, rapport du secrétariat général, rapport financier) qui devront être discutés et votés par les délégués, le thème des débats retenus est « Droits, démocratie, crises : agenda 2012-2013 ».

samedi 26 mai à 14h30 :
Commémoration du 141ème anniversaire des combats de la Commune de Paris 1871.

RDV à l'entrée du Père Lachaise, rue des Rondeaux 75020 Paris (métro : Place Gambetta) pour se diriger en cortège jusqu'au mur des fédérés où il y aura des prises de paroles et des chansons.

Venez avec badges et vos drapeaux nous rejoindre derrière la banderole de la Fédération.

Le thème de cette année sera : Nous voulons la réhabilitation des communards ! »

PROCHAINE REUNION DE LA SECTION MARDI 12 JUIN
Accueil à partir de 19h30

L'accès aux soins avec Gérard Salem

à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux, 75013
Métro Maison Blanche



Actualités

de la section Paris 5ème - 13ème

Agenda et contacts

N°14 - 10 mai 2012

Permanence d'aide et d'information juridique des étrangers:

le samedi matin de 10h à 12h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013
M° Maison Blanche

Permanence étudiants étrangers (RUSF/LDH)

Le samedi matin de 10h à 12h à la faculté de droit
12 place du Panthéon 5ème

Contacts :
Camille Billmann
billmann.camille@neuf.fr
Marion Ballet
06 64 66 78 01

Ligueurs au prétoire:

Contacts :
Marianne Wolff
marianne.wolff@wanadoo.fr
01 45 81 69 15

Alice Bertin
alicebertin@orange.fr
01 42 72 55 35
06 76 74 81 71

Diffusion des tracts:

Actuellement :
marchés Blanqui - Mouffetard et Maison Blanche, le dimanche matin, et d'autres, selon actualité et disponibilités - autres lieux selon les contenus traités

Contact : **Martine Common**: common.martine@wanadoo.fr

RESF

Permanences:
tous les samedis de 10h à 12h - les 2ème et 4ème mercredis de 15h à 17h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013
M°Maison blanche
MECI
AG les 2ème et 4ème mardi de 20h à 22h à la Maison des Associations jusqu'en juin 2012.

Contact : **Jocelyne Vaudenay**: jvaudenay@gmail.com
06 86 90 42 04

Les ligueurs aux audiences du JLD.

Le groupe "ligueurs au prétoire" de la LDH publie dans le numéro 157 de la revue "Hommes et libertés" un premier bilan de ses auditions.

Le juge des libertés et de la rétention est un magistrat du siège du tribunal de grande instance. Il est indépendant du pouvoir politique. Il contrôle la régularité de la procédure de privation de liberté du retenu. Les ligueurs ont suivi les audiences des hommes retenus au centre de rétention de Vincennes et des femmes retenues au "dépôt" dans l'enceinte du Palais de justice. Extraits.

"Il arrive que les conditions d'écoute soient assez mauvaises, voire tout à fait brouillées, pour le public et probablement pour le retenu, compte tenu de la configuration des lieux, de l'absence de micro, du fonctionnement bruyant de l'imprimante pendant que le juge parle, et du discours peu audible de certains juges. Les avocats et les représentants de la Préfecture tournent le dos au public, ce qui n'aide pas non plus à la compréhension. Ces conditions d'écoute nous semblent, somme toute, peu compatibles avec une audience qui se veut publique ..."

"Peu de retenus ont un avocat personnel et les avocats de permanence, commis d'office, et qui assistent environ trois-quart des retenus, sont souvent peu au fait des dossiers : ils n'ont, à l'évidence, rencontré la personne retenue que peu de temps avant la comparution. Il leur a donc été difficile d'en préparer la défense. Nous avons rencontré un certain nombre de cas où l'avocat ne soulève aucun moyen.

Nous avons en outre constaté une grande disparité dans la connaissance technique des textes, donc des nullités de procédure qui peuvent être soulevées. A leur décharge, les textes s'empilent et changent souvent. Il s'agit là d'une inégalité de fait dans la défense des retenus. Par contre, il nous est clairement apparu qu'un avocat du retenu, personnel ou non, mais ayant le temps d'examiner le dossier, de s'entretenir avec le retenu et bien au fait de la procédure, est à même de relever de réels motifs de nullité."

"Les retenus sont à l'évidence en situation de faiblesse morale et physique, ils cumulent les difficultés - rétention, isolement, difficultés de langue, extrême précarité et méconnaissance des institutions et des ressorts de la procédure. Cette vulnérabilité peut, au bout du compte, porter atteinte à leurs droits et à leur dignité. Ni les retenus, ni leur famille ou leurs proches ne comprennent bien ce qui se passe et ce qui va advenir de leur situation. le retenu semble souvent complètement perdu dans le dédale juridictionnel, à toutes les étapes de son "parcours". Comme pour la cour nationale du droit d'asile, notre présence, en tant que citoyens observateurs, et en tant que militants de la Ligue des droits de l'Homme, nous paraît d'une grande utilité pour affirmer le caractère public des audiences, veiller au respect des retenus et de leurs familles, et rendre compte des insuffisances ou irrégularités de la justice. Nous pouvons dire que cette présence a été remarquée. Espérons qu'elle puisse peser en faveur du retenu."

Entre deux votes

Billet d'humeur

La LDH s'interdit en général d'intervenir dans les choix électoraux, au delà de l'expression de la défense des principes. Pour la dernière élection présidentielle, elle l'a fait, pour dénoncer les atteintes aux droits de l'homme intervenus pendant la dernière législature et celles annoncées pour le futur par l'un des candidats. Elle a aussi, plus traditionnellement, appelé au vote, base de notre démocratie.



Un pas a été fait le 6 mai. Mais nous devons rester vigilants sur l'abrogation des lois liberticides déjà votées, pour certaines promulguées et applicables, et pour exiger de nouvelles dispositions conformes à nos idéaux : par exemple fin des discriminations liées à la nationalité, droit de vote des extra-communautaires, amélioration des conditions de détention, égalité hommes/femmes, rétablissement d'une justice impartiale, et bien d'autres thèmes.

Vaste chantier

Alain LE MOUËL

Compte-rendu de l'Assemblée générale des Bureaux d'Animation des conseils de quartier du treizième arrondissement de Paris 17 mars 2012

La réunion a été ouverte à 9 h., par Eric Taver, adjoint au Maire chargé de la démocratie locale, devant une assistance d'une bonne centaine de personnes. Tous les CQ (huit) étaient représentés. Jérôme Coumet, le Maire, empêché de participer à l'ensemble de la réunion, a prononcé un rapide discours. Il a insisté sur sa préoccupation de rendre plus vivante et dynamique la démocratie locale, portée par les conseils de quartier, grâce à une amélioration de la communication interne à l'arrondissement, grâce aussi à l'initiative de mise en route de budgets participatifs, pour des projets concernant les espaces publics. Il a voulu pour finir dépasser le cadre forcément limité de cette initiative, en exprimant le souhait que s'engage une réflexion collective sur ce que pourrait être le devenir de notre arrondissement. Il annonçait ainsi la décision de lancer une enquête participative sur le territoire de l'arrondissement. Eric Taver a ensuite animé le déroulement de l'ordre du jour.

Point 1. La plate-forme numérique inter CQ.

L'objectif des élus est de « trouver de nouveaux publics » et de valoriser une approche plus transversale des problèmes

Sur la base d'un cahier des charges, il est fait appel à un prestataire de service, ayant pour tâche :
- pour la partie « publique » de la communication : d'émettre un projet (ex. le projet de compostage, mis en ligne par le BA du CQ initiateur). Il s'agit de « faire du transversal » ;
- pour la partie « privée » (communication par intranet), par ex. les E Forum, un ou deux animateurs de BA seront les gestionnaires, chargés de mettre des infos sur le site.
Pour compléter, le CQ 4 signale qu'il expérimente une méthode de constitution de groupes d'amis, du genre Facebook.

Après un court débat, dans une atmosphère consensuelle (je n'ai pas eu de réponse à mon inquiétude concernant les garanties de transparence par rapport à un cheminement complexe de l'information), Eric Taver a abordé le point suivant.

Point 2. Une enquête participative.

Exposé par un certain Stéphane X, jeune consultant, ce projet, dans la conception duquel sont impliqués les CQ 1, 7, 8, en est à sa phase opérationnelle. A partir du travail de réflexion menés par les trois CQ en relation avec la Mairie, un appel d'offres a été lancé, sur la base de termes de référence tenant compte du diagnostic suivant : constat d'une diminution du nombre de personnes assistant aux AG des CQ ; difficulté à trouver des projets innovants ; difficulté à penser des projets d'investissement ; les projets concernant les espaces publics sont les plus abordés, d'autres projets ne le sont jamais ; comment faire émerger la parole, et de nouveaux projets. L'appel d'offres de l'enquête est clos : deux candidats se sont présentés, le choix sera fait du prestataire en avril, et l'enquête doit débuter début mai.

Point 3. Les budgets participatifs.

Les exposés d'Eric Taver et d'une spécialiste de la Mairie de Paris ont beaucoup insisté sur les limites très strictes imposées à l'exercice de concertation que représentent les budgets participatifs, pratique très expérimentale en France. Dans un cadre très rigide, cet exercice se fera à l'échelle du budget de la mairie d'arrondissement, et, dispositions législatives obligent, concernera exclusivement les équipements de proximité. Considérant les prévisions budgétaires pour l'arrondissement en 2013, c'est un budget de 190 000 euros qui sera consacré aux espaces publics et qui fera l'objet de la concertation. Selon l'expression du Maire adjoint, les CQ « vont être associés à la procédure ». Mais, ajoute-t-il avec regret, les délais sont extrêmement courts, puisque la procédure se termine en mai. Il s'agira donc, pour cette année, d'établir des priorités sur une série de projets proposés et ayant fait l'objet d'échanges sur la plate-forme numérique CQ13.fr. Chaque CQ est alors invité à évoquer ses projets :

CQ1: Journal, quatre numéros par an. En cours.
CQ 2 : Circulivres (en cours, kiosque place d'Italie). En projet : Borne Livres Echange Mur d'escalade rue de la Glacière
CQ 3 : pas de projet particulier, mais demande à être associé aux discussions concernant : aménagements Porte d'Italie, réflexions sur les transports en commun dans le quartier Sud Tolbiac (pétition lancée), et soutien au projet de station Maison Blanche. Intérêt également pour le projet de centre socio-culturel prévu sur l'ancienne Petite Ceinture+
CQ 4 : est pilote sur le projet Plate-forme numérique CQ13.fr
CQ 5 : Aménagement de parterres Place d'Italie (derrière les arrêts de bus)
CQ 6 : Faire un diagnostic des problèmes et besoins du quartier Olympiades-Choisy. Commission précarité depuis deux ans : lieu d'échange entre questionnements des habitants et des travailleurs sociaux. L'idée est d'étendre ce mode de relations à d'autres lieux du même genre ailleurs dans le 13ème.
CQ 7 : On réactive les commissions. Compte tenu de la spécificité du quartier, on organise une fête, les 11 et 12 mai prochains, pour réunir habitants, étudiants, et travailleurs présents dans le quartier (Masséna).
CQ 8 : Etude participative « Aires de rien ». Six réunions publiques ont eu lieu pour soumettre les études du groupe de travail « Aires de rien ».
Projet de compostage : 13 résidences du quartier candidates, et 8 en service actuellement. L'idée à terme est d'associer collecte et traitement des ordures ménagères.

Nous nous sommes séparés, munis de deux ouvrages : *Le guide du citoyen engagé*, non daté, mais récent, et la *Charte parisienne de la participation*, édition 2010.

Compte-rendu rédigé par Annick Osmont.

Maison des étudiants de Côte d'Ivoire

Trois ans et demi après l'expulsion des résidents de la "M.E.C.I.", toutes les situations ne sont pas encore résolues. Exemple:

Présent en France depuis 2001, L.S. n'a obtenu aucun titre de séjour.

L.S. est bien connu de tous ceux qui ont été actifs auprès des expulsés de la M.E.C.I. car il a été présent aux réunions et très participant dans toutes les actions collectives. Il a été accompagné dans la constitution de son dossier et dans toutes ses démarches par la permanence d'aide juridique aux étrangers de la L.D.H Paris 5/13. Son avocate, Mylène Stambouli, l'a défendu avec énergie et compétence et il a été lui-même actif et déterminé. Malgré cela, le refus de titre de séjour, assorti d'une O.Q.T.F (*Obligation de Quitter le Territoire Français*) a été notifié à L.S. en août 2011. En 2012, le Tribunal Administratif près duquel Mylène Stambouli a fait appel, a confirmé les décisions de la Préfecture. A ce tribunal, la défense précise et volontaire de l'avocate et la présence de nombreux soutiens ont encouragé L.S. à faire appel auprès de la Cour Administrative d'Appel. Espérons que L.S. correspondra aux nouveaux critères de régularisation élaborés prochainement par le nouveau pouvoir.

Le samedi 30 juin prochain, en fin d'après-midi et début de soirée, sera organisée une petite fête pour se retrouver et remercier tous ceux qui les ont soutenus....



Reprise des liens avec la mairie du 13ème

Quelques membres actifs du réseau RESF dans le 13ème ayant sollicité une rencontre avec M. Jérôme Coumet, maire du 13ème, des liens ont pu être renoués.

En effet ceux-ci s'étaient considérablement distendus du fait de la suspension des parrainages pendant la période électorale. Suspension qui avait paru exagérée au regard des pratiques d'autres municipalités parisiennes, où des parrainages se sont tenus jusqu'au mois de mars.

Monsieur Coumet s'en est expliqué : les élus des mairies "socialistes" avaient convenu de suspendre les parrainages, cet accord n'avait pas été respecté. En ce qui le concernait il avait pris conseil auprès de juristes. Il a pu être trop prudent mais son souhait était surtout de ne pas instrumentaliser la Mairie.

Du côté de RESF on note les problèmes que pose l'absence de parrainage. L'intervention du maire en cas d'arrestation ne peut pas s'exercer avec suffisamment d'efficacité, les situations des jeunes et des familles n'étant pas préalablement connues de la mairie.

L'absence de parrainage a aussi remis en cause l'activité même de RESF : quelques « permanenciers » se retrouvent seuls pour aider les familles et se transforment en prestataires de services pour les sans-papiers, alors que l'objet de RESF est de leur permettre de nouer des relations avec les citoyens. La cérémonie de parrainage est un moment d'intégration dans le parcours des sans-papiers, une étape où la rencontre avec une institution est enfin une expérience positive.

Monsieur Coumet se dit toujours personnellement engagé et souhaite reprendre les parrainages après les législatives quel que soit le résultat des élections : même en cas de victoire de F. Hollande, les problèmes ne seront pas tous résolus. Il explique aussi que, dans ce cas figure, l'organisation de parrainages perdrait tout caractère ambigu : ce ne pourrait plus être interprété comme un prétexte pour s'opposer au gouvernement.

Une date est fixée, sous réserve de la disponibilité des salles : le mardi 19 juin.

Les représentants du RESF expliquent que le parrainage est l'accession à une forme de citoyenneté pour les sans papiers. Il est important qu'il soit rendu public. Il est donc convenu que sera affiché sur la mairie un kakémono (une banderole verticale) et que le parrainage sera associé à un moment festif.



RESF a besoin de parrains et de marraines.

Parrainer un enfant, un jeune, en lien avec le réseau, avec la mairie, c'est l'assurer de notre présence en cas de problème (l'arrestation de l'un de ses parents par exemple). Mais c'est aussi aider les parents « sans-papiers » et les jeunes qui atteignent leur majorité à constituer et déposer leurs dossiers de régularisation.

Ce n'est pas un travail de juriste, on n'est pas seul pour le faire et on trouve toujours aide et conseils dans les permanences du RESF, et de la LDH.

Nous sommes tous capables d'assumer ce geste militant et c'est une expérience passionnante.

Pour tous ceux qui envisagent de devenir parrains et marraines et veulent en savoir davantage, une réunion d'information aura lieu

**mardi 29 mai
à la Maison des associations
de 20 h 00 à 22 h 00.**